

**COMMUNE DE LABEGUDE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU MERCREDI 30 OCTOBRE 2024**

L'An deux mille vingt-quatre et le mercredi 30 octobre 2024 à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Date de la Convocation : 24 octobre 2024**

**Présents :** MMES CONSTANT Michèle, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérard, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VOLLE Jean-Luc.

**Excusés et procurations :** MME BRUNEL Isabelle à M GROS Cyril, MME BERNARD-MARTINEZ Nathalie à MME GRASSET Geneviève, MME DUCHAMP Cécile à M VOLLE Jean-Luc, MME SUCHON Emilie à MME HUOT Michèle, M VERNET David à M DURAND Gérard

**Secrétaire de Séance :** M GOSSE Pascal

**N° 41/2024**

**TRAVAUX DE SECURISATION DE L'AGENCE POSTALE**  
**DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'afin de respecter la réglementation concernant l'accessibilité et la sécurité des établissements recevant du public (ERP) il est nécessaire de réaliser des travaux à l'agence postale.

En effet, la porte d'entrée actuelle n'est pas adaptée aux personnes à mobilité réduite, ni aux personnes âgées (porte en bois très lourde) et ne peut pas être reliée au système d'ouverture à distance.

Vue l'architecture et la configuration du bâtiment, un sas d'entrée avec une porte automatique incluant un système d'OAD est la solution la plus pratique et pérenne.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Menuiserie Laurent pour un montant de 10 933.65 € HT soit 13 120.38 € TTC

Le Maire demande l'autorisation de signer le devis et de solliciter le fond de concours auprès de la CCBA à hauteur de 30% du montant HT.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire :

- à signer le devis de la société Menuiserie Laurent pour un montant de 13 120.38 € TTC
- à solliciter la fond de concours de la CCBA pour un montant de 3 280.10 €, soit 30% du montant HT.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
Jean-Yves PONTHER

